



## RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Nous vous présentons l'activité de notre CDOMK en quelques chiffres. Pour 2019, 2215 dossiers ont été ouverts contre 1595 en 2018 et 1912 en 2017. Voici le détail des principaux dossiers :

### Tenue du tableau

- Inscriptions : 31 1ères inscriptions, 51 transferts entrants.
- Cabinets secondaires : 18 demandes de MK du Vaucluse, 3 demandes de MK hors Vaucluse et 3 informations d'arrêts de secondaires.
- Changements professionnels ou personnels : 136 demandes traitées
- Cabinets tertiaires : 2 demandes
- Masseurs kinésithérapeutes inactifs : 10 demandes
- Radiations : 66 dont 20 retraites – 38 transferts sortants, 1 société (SCP), 2 ne concernant pas notre département et 5 pour autres motifs
- Procédures judiciaires de recouvrement des cotisations : 12
- Minorations : 12
- 60 attestations DPC enregistrées. Ce chiffre reste totalement insuffisant au vu de l'obligation triennale de DPC.
- Pour les autres formations ou diplômes : 3 diplômes d'ostéopathes, 9 demandes de renseignements pour autres diplômes, 8 demandes de renseignements pour autres formations

### Analyse des contrats

- 427 Contrats analysés contre 329 en 2018 (Baisse de 18%, sans doute en partie expliqué par l'absence de diplômés en France en Juin.) et 403 en 2017.
- 12 projets de contrat.

### Administratif :

383 courriers reçus en 2019 (415 en 2018)

355 courriers envoyés dont 224 en RAR (350 RAR en 2018) et 132 en normaux (111 en 2018).

En plus 730 caducées ont été transmises à tous les MK inscrits et dont les cotisations sont à jour.

463 réceptions d'appels téléphoniques (550 en 2018) et 788 (840 en 2018) appels téléphoniques effectués en 2019.

En quelques chiffres, les sujets d'échanges :

- 25 Demandes d'informations / conseils par des non professionnels (patients, famille...).
- 139 Demandes d'informations ou de conseils MK : 78 administratifs, 26 conseils juridiques, 35 conseils contrats
- 10 Demandes de patients. (Signalements)
- 9 Dossiers traités en lien avec la publicité ou les affichages MK dont 3 sur les sites internet professionnels, 3 sur les plaques professionnelles et insignes, 3 publicités par des non MK traités dans le cadre de procédure d'exercice illégal.
- 16 demandes de MK sur leurs cotisations.
- 12 dossiers de NPAI traités à la demande du CNOMK.

### En communication

- 1 Journal, 22 Mailing via SENDINBLUE
- 7 Annonces de MK mis sur le site ou transmis à notre liste de remplaçants.
- 10 nouvelles publications ou mises à jour effectuées sur notre site sans compter la publication des 22 mailing.



### **Avis déontologiques**

Cette année nous avons traité 11 demandes rentrant dans ce cadre, soit :

- 1 demande d'autorisation de remplacement exceptionnel (R 4321-107 du CSP)
- 4 demandes autour des spécificités d'exercice (R4321- 125 du CSP)
- 1 dossier pour annonce d'installation à caractère non publicitaire (Art R4321-126 du CSP)
- 2 dossiers pour ouverture d'un troisième lieu d'exercice (R4321-129 du CSP)
- 3 dossiers de demande relatifs aux informations présentes sur les plaques professionnelles (Art R4321-123 et 124 du CSP)

### **L'Entraide**

6 demandes de minorations ont été traitées par la commission en 2019.

6 dossiers entraide :

- Décès du conjoint d'une kiné
- PASS CLIO : kiné en détresse morale ou psychique
- Surcharge administrative entraînant un Burn out
- Accident de travail pour jeune diplômée suivi et accompagnement moral
- Suivi d'un MK en pré Burn out suite contrôle sécu
- Proposition d'aide suite à un événement climatique

### **Médiations, entretiens, conciliations :**

2 plaintes CDO dont 1 dossier conjoint avec CNO contre MK pour exercice illégal (non inscription au tableau)

2 dossiers de médiations entre MK ont été ouverts cette année par le Conseil :

- Problème lors d'une rupture de contrat d'assistantat (rétrocession, confraternité, pratique non suffisamment éprouvée...)
- Problème lors d'une chute d'un patient pendant la séance. Pb de responsabilité civile et non-respect des articles R4321-54, 58, 60, 79, 80 du CSP

16 dossiers d'entretien de masseurs-kinésithérapeutes en lien avec les avis déontologiques, les signalements divers et les conseils juridiques cités dans les points précédents.

Un dossier de redressement clos le 18 décembre 2018 par un plan de redressement accepté par le juge. Un élu a représenté le CDOMK84 aux audiences. Le CDO a reçu le 3 janvier 2019, le jugement statuant sur l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ayant eu lieu en fin d'année 2018.

### **Pratiques illégales de la Masso kinésithérapie par un tiers**

- 1 dossier : suspicion exercice illégal par une NPS
- 1 dossier : Cryothérapie corps entier - Signalement sans suite
- 1 dossier : exercice de la kiné par des APA (substitution de titre)
- 3 dossiers : APA substitution d'un travail compétence MK par un APA : lettre de prévention sur ces dérives envoyées à tous les établissements de soins de Vaucluse et 2 signalements d'exercice illégal de la profession MK par APA dans  
: Signalement d'un élu sur l'évolution de la place des APA dans les SSR



### **Publicités et/ou pratiques illégales par des masseurs-kinésithérapeutes**

4 dossiers ont fait l'objet d'un rappel des règles de publicité et de la déontologie au sujet des pratiques :

- Techniques insuffisamment éprouvées (2 dossiers) (art R4321-65 CSP)
- Modification des conditions d'exercice (1 dossier) (art R4321-143 et 144 du CSP)
- Complicité et facilitation d'exercice illégal (1 dossier) (art R4321- 78 du CSP)

Salariés :

- 1 dossier : Conformément à l'article L.4321-10 du CSP et au décret n° 2016-746 du 2 juin 2016 nous avons demandé trimestriellement aux employeurs de nous communiquer la liste nominative des masseurs-kinésithérapeutes de leur établissement en vue du contrôle de l'inscription au tableau de tous les salariés. Tous les semestres un contrôle est effectué. A cette occasion, un MK non inscrit ou ayant oublié de respecter leurs démarches administratives (R4321-144 du CSP) est repéré : . Le dossier d'instruction étant clos, une plainte a été déposée à son encontre pour exercice illégal.

Libéraux :

- 1 dossier : copartagé avec le CDO74 non abouti pour usage du titre de MK sans être inscrit au tableau

### **Réunions en 2019 :**

Les élus ont participé à 34 Réunions :

- 6 bureaux, 4 conseils, 6 réunions/conférences au CNOMK, 6 commissions,
- 9 réunions extérieures : 7 rencontres avec nos représentants départementaux (Députés ou sénateurs), conférence ARS sur CPTS, réunion sur Permanence respiratoire.
- 1 réunion d'information pour les Masseurs-kinésithérapeutes de Vaucluse.
- 1 réunion dans le cadre de l'organisation et du devenir des permanences respiratoires.

Stéphanie PALAYER MICHEL  
Présidente



## RAPPORT COMMISSION JURIDIQUE 2019

Pour 2019 nous avons pu dénombrer différentes catégories de dossiers, qui peuvent être regroupées en **3 thèmes** pour 191 dossiers traités :

<b>Dossiers judiciaires</b>	Demandes avis déontologiques	11 dossiers
	Plaintes en conciliations	2 dossiers
	Procédure en appel décision CDPI	0 dossier
	Demandes de médiations	2 dossiers
	Signalements d'exercice/ publicité illégal	12 dossiers
	Association procédure civile	0 dossier
	Injonctions de paiement cotisation	12 dossiers
Doléances patients	10 dossiers	
<b>Dossiers d'information</b>	Demandes d'informations juridiques et déontologiques	26 dossiers
	Conseils contrats	35 dossiers
	Entretiens conseils	16 entretiens
	Demandes et conseils administratifs MK	78 dossiers
	Demandes administratives non MK	25 dossiers
<b>Dossiers d'entraide</b>	Liquidations et redressements judiciaires	1 dossier
	Demandes d'entraides professionnelles	6 dossiers
	Demandes de minoration	12 dossiers
	Signalements d'insécurité des professionnels	4 dossiers

M. Stéphane MICHEL  
Secrétaire Général



Laurent VEDEL

Président commission des contrats



RAPPORT de la commission des contrats

Nous observons une augmentation constante du nombre des contrats envoyés au CDO84 :

- 321 contrats en 2016,
- 403 contrats en 2017,
- 329 contrats en 2018,
- 424 contrats en 2019.

CONTRATS AU 31 12 2019	PROJETS	Conforme	Non conforme	Conforme conseil	Annulés	TOTAUX
Assistant Libéral	2	19	3	44		66
Avenant		13	2	6	2	23
Bail pro/ sous location	4	10	16	4	1	31
CESS PARTS /FOND	1	10		6		16
CDD				21		21
CDI		1		15		16
Collaborateur Libéral	1	3		21		24
Convention d'intégration						0
Convention Succession						0
Convention de stage		2	7	7		16
Convention exercice etbl-		5		6		11
EHPAD		2		2		4
EXERC COM/PART FRAIS		2				2
Intérimaire				10		10
Intervention autres professions	1			1		1
Prestation de service						0
Prestation de formation				1		1
Règlement Intérieur	1	1				1
Remplacement		52	7	106	1	166
Leasing						0
Association				1		1
Salariés APA						0
Salarié autres (Déc- Int- )	1		1	1		2
Statuts SCM	1	1	2	6		9
Statuts SASU						0
Statuts SCI						0
Statuts SELARL/SCP / SELAS				1		1
Statuts SISA	2			2		2
Vente matériel						0
<b>TOTAUX</b>	<b>14</b>	<b>121</b>	<b>38</b>	<b>261</b>	<b>4</b>	<b>424</b>





Les 38 contrats reçus NON CONFORME de 2019 sont répartis comme suit :

CA MODIFIES APRES AVIS CONSEIL	11
CA ANNULES ou INTERROMPUS	2
CA TERMINEES	8
NON MODIFIES	3
MODIFIES AVANT FIN DELAI ANNULANT AVIS NON CONF	14
<b>TOTAUX</b>	<b>38</b>

Les contrats non conformes non modifiés à ce jour sont en cours de régularisation et concernent des sociétés.

Cette année, la communication sur les contrats s'est faite par mailing :

- en juin (point info# 19-011) informant des nouveaux modèles de contrats en ligne,
- en juin (point info#19-012) sur l'obligation des conventions tripartites pour les stages étudiants,
- en juillet (point info#19-013) sur la nécessité du renouvellement des contrats à durée déterminée.

Le site internet est régulièrement mis à jour et il est également rappelé systématiquement, dans chaque procédure d'inscription ou de mise à jour des dossiers individuels des professionnels, l'obligation de rédiger et de transmettre les contrats.

Laurent VEDEL  
*Président commission des contrats*



## RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION D'ENTRAIDE DURANT L'ANNEE 2019

---

*« La mission d'entraide dévolue à l'Ordre est définie par le Code de Santé Publique. Elle permet principalement d'apporter des soutiens financiers à des professionnels ou à leur famille en situation difficile suite à des accidents de la vie ou des catastrophes naturelles »*

<http://www.ordremk.fr/ordre/nos-missions/mission-dentraide-et-de-soutien/>

Font partie de cette commission : Stéphanie-PALAYER-MICHEL, Présidente du CDOMK84, Francis MOULIN, Vice-Président et Sophie RENARD, Conseillère départementale, respectivement Membre de droit, Président et Membre de la COMMISSION ENTRAIDE ;

Suite à la signature de la **charte aide et solidarité**, Un seul numéro national d'écoute pour tous les ordres des professions de santé :

**0800 288 038**

Existe aussi le **pacte d'aide et solidarité des soignants (PASS)** Auquel participe la CliniqueBellerive de Villeneuve- lès-Avignon et dont le numéro national d'écoute était :

**0800 800 854**

### **SYNEXIAL 09 80 80 03 07 (Fiche en annexe inter ordre)**

Au-delà « *des soutiens financiers* » établis par la définition de l'entraide donnée par le Code de Santé Publique, l'activité de la **COMMISSION ENTRAIDE** est multiple. Elle intègre la lutte contre l'insécurité des cabinets de kinésithérapie et de leurs intervenants. Elle travaille souvent en collaboration avec d'autres commissions, en particulier la **Commission Juridique** et la **Commission Minoration**. Généralement, c'est Stéphanie PALAYER-MICHEL, membre de droit de ces trois commissions en sa qualité de Présidente du CDOMK84 qui crée le lien entre ces divers pôles.

Les thèmes sur lesquels la commission a eu à intervenir en 2019 sont les suivants :

- 5 Problèmes émotionnels, psychiques (dépressions, burn out, deuils)
- 6 demandes de minoration, problèmes financiers, arrêt de travail ...
- 3 Problèmes déontologiques et/ou juridiques, accompagnement lors d'un redressement judiciaire, conseils juridiques, demandes de médiation
- 1 Problèmes liés à des signalements infondés ou malveillants, problèmes relationnels
- 1 Lutte contre l'insécurité dans nos cabinets

Le 1<sup>er</sup> février 2020  
Francis MOULIN  
Vice-Président  
Président COMMISSION ENTRAIDE